



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2908

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :  
**Permis d'urbanisme** — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Ismael BOUTGAYOUT** demeurant **rue de Quirini 32 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**.  
Le terrain concerné est situé **rue Ramoux 41/2 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 2<sup>ème</sup> division section E n° 144S3**  
Le projet vise à "**diviser une habitation unifamiliale en deux logements et ouvrir une baie de porte dans un mur porteur**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme(GCU au cc du 23 avril 2018) ; à savoir :**  
**Article 54: la hauteur sous plafond des chambres mansardées des deux logements ne respecte pas les prescriptions .**  
**Article 106 : plusieurs pièces de l'habitation ne respectent pas les prescriptions dudit article.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **13 janvier 2025 au 27 janvier 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)



AngeloTROLIO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,

M<sup>me</sup> GERADON Déborah